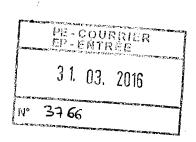


Vítor Caldeira

Président

Monsieur Martin SCHULZ Président Parlement européen Rue Wiertz 1047 Bruxelles



Luxembourg, 18 -03- 2016 BAC077024FR01-16PP-DB_2017-OR.docx

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement financier applicable au Budget général de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de la Cour des comptes pour l'exercice 2017.

Ce document a également été adressé à la Commission et au Conseil.

Les exemplaires, dans toutes les langues officielles de l'Union européenne, seront transmis par les soins de l'Office des publications sous forme de projet de budget.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Min à vous

him.

Vítor Manuel da SILVA CALDEIRA

Annexe : État prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2017



ESTIMATE OF REVENUE AND EXPENDITURE

FOR THE FINANCIAL YEAR

2017

SECTION V - COURT OF AUDITORS



Monsieur Martin SCHULZ
Président du Parlement européen
60, rue Wiertz
B - 1047 BRUXELLES



Cour des comptes européent e Comptabilité 12, rue Alcide de Gasperi L-1615 LUXEMBOURG